



## Diminution remboursement navigo

-----  
Par Yayounette94

Bonjour,

Actuellement en poste depuis 4 ans en tant qu'infirmière dans une association ayant la convention 66, j'ai toujours bénéficié du remboursement du navigo à 100%.

En 2023 j'ai demandé de basculer sur le forfait mobilité durable ayant une voiture et souhaitant faire du covoiturage.

Depuis 2 mois j'ai repris les transports en commun et suite à un changement de la direction on me dit que je bénéficie maintenant d'un remboursement à 60%.

J'ai un mail de ma gestionnaire de paie datant de 2021 qui dit que je suis remboursé à 100% mais malgré tout la nouvelle directrice me dit que non.

J'accompagne des jeunes en extérieur dans des rdv médicaux et cela plus de 3 fois par semaine, de plus nos jeunes sont accueillis en logement diffus et je suis amené à les visiter chez eux.

Est-ce normal? Que puis-je faire